

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2022- 33

Date de la convocation : 27/04/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le quatre mai deux mille vingt-deux , le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, , LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Représentés : M. CANIVENQ Roland donne pouvoir de vote à Mme ANDREY Danielle, M. DANNEAUX Dominique donne pouvoir à M. MANCEAUX Christophe, M. POTRON Pierre donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre,

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES – SERVICES A LA PERSONNE

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2020/55 du 09/09/20 confiant délégation au Bureau Communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu la proposition remise par la commission Services à la personne en date du 06/04/2022 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions annuelles suivantes au titre de l'année 2022 :

.../...

Associations partenaires	Demandes 2022	Subvention attribuée
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF)	1 260€ pour la poursuite de permanences à Vouziers au FJEPCS	1 260 €
France Victimes 08	800 € pour mise en place actions de communication et la poursuite de permanences à Vouziers au CCAS	800 €
Association départementale d'information sur le logement	495€ pour la poursuite de permanences à Vouziers (3 fois / an sur RV à France Services)	495 €

- CHARGE le Président d'approuver et de signer les conventions d'objectifs et de moyens 2022 avec les associations précitées et tout acte à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,


Benoît SINGLIT

